

# Rendre la justice en temps de Covid

**Quel a été l'impact de la crise sanitaire sur la délinquance ? Quelles ont été les réponses judiciaires ? Telles sont quelques-unes des questions posées à **Éric Vaillant, procureur de la République de Grenoble**<sup>1</sup>. Il insiste notamment sur sa stratégie en matière de lutte et de répression du trafic de drogues qui constitue une priorité des autorités judiciaires.**

## **Q** *Quels ont été les impacts de la pandémie sur la délinquance à Grenoble ?*

On ne dispose pas encore d'étude rigoureuse, mais de manière pragmatique on a remarqué une baisse importante de la délinquance enregistrée, de l'ordre de 70% à certains moments. Plus que la maladie, ce sont les confinements qui ont eu des effets. Le premier impact a conduit à une désertion des espaces publics que tout le monde a pu percevoir. Dans les lieux de « deal » cela a fait un répit pour les riverains avec moins de nuisances et sûrement une baisse du chiffre d'affaires des trafiquants. Le second impact est la violation des règles de couvre-feu. On a pu constater que les délinquants, qui en général ne respectent pas les règles communes, n'ont pas davantage respecté celles-ci. Les amendes forfaitaires délictuelles (AFD) ont augmenté pour eux. Avec d'ailleurs un taux de recouvrement de 46% supérieur à ce qu'on constate habituellement. Et il y a eu aussi quelques défèrements en justice pour les multirécidivistes.

## **Q** *Comment la délinquance s'est-elle adaptée à la pandémie ?*

Nous étions fortement préoccupés par le développement des livraisons de drogue à domicile (ce qu'on appelle « l'ubershit »). Nous avons mis en

place avec la police et la gendarmerie un dispositif de livraisons surveillées. Des policiers et des gendarmes se sont fait passer pour des consommateurs et ils ont pu ainsi procéder à une dizaine d'interpellations, dont cinq mineurs. Nos observations sont encore empiriques, on ne sait pas exactement ce qui a changé avec la pandémie, mais il semble déjà que les prix ont augmenté pour le haschich en provenance d'Espagne parce qu'il était plus difficile de circuler et que les frontières étaient fermées avec le Maroc. On voit aussi que les trafiquants se sont adaptés à un haut niveau : cloisonnement des tâches, spécialisation des personnes qui travaillent dans les réseaux, recrutement de « chauffeurs » (ceux qui font le guet, en général des mineurs) extérieurs aux quartiers.

Malheureusement maintenant tout reprend au niveau « d'avant ». Le trafic est toujours là. La pandémie a modifié temporairement l'organisation à la marge mais n'a pas eu d'impact sur la délinquance et les trafics. Parce que les causes restent les mêmes. Par ailleurs, dans les familles, à Grenoble comme partout en France, les violences conjugales et intrafamiliales ont été activées par les confinements à domicile. On ne constate pas directement encore d'augmentation des plaintes pour violences sexuelles sur les mineurs, mais on sait qu'il faut du temps aux enfants victimes pour arriver à porter plainte.

## **Q** *Les réponses judiciaires ont-elles pu s'adapter à une situation de ce genre ?*

Sur le plan judiciaire, il y a évidemment eu beaucoup moins d'audiences pendant les confinements, ce qui a généré du stock de dossiers à juger et un effet de rattrapage ensuite. De leur côté, les suivis sociaux judiciaires se sont adaptés au télétravail et les travailleurs sociaux ont développé des contacts par téléphone avec les usagers. Pour ceux qui acceptaient ce nouveau cadre, il semble que les relations étaient moins tendues par téléphone qu'en présentiel. Le Covid a ainsi modifié les pratiques en introduisant de nouvelles méthodes qui vont probablement perdurer pour certaines situations.

Sur un autre plan, on a pu constater des effets inattendus au centre pénitentiaire de Grenoble-Varces. Pour éviter un cluster, le niveau de surpopulation carcérale est descendu de 160% à 125% pour les détenus majeurs (204 cellules pour 212 places et 262 personnes hébergées au 1<sup>er</sup> janvier 2021). On a pu en vérifier les effets sur la qualité de vie à l'intérieur de la maison d'arrêt où les violences étaient moins nombreuses, et sur la qualité des accompagnements qui exigeaient plus de temps. On a pu voir en grandeur réelle les effets qualitatifs d'une baisse de la surpopulation carcérale.

## **Q** *Observez-vous des différences entre les quartiers politique de la ville et les autres quartiers en matière de délinquance ?*

Les quartiers politique de la ville et les quartiers de reconquête républicaine sont des terrains fragiles qui mobilisent toute notre attention aussi bien en ce qui concerne les auteurs que les victimes. En dehors des partenariats habituels dans le cadre des CLSPD (conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance), un procureur peut mettre en place des GLTD (groupes locaux de traitement de la délinquance) sur les lieux les plus exposés pour faire baisser la pression et lutter contre le sentiment d'impunité. Dans ce cadre judiciaire, on travaille sur des situations nominatives de délinquants dont on suit les évolutions.

Par exemple, on a mis en place un GLTD pour le quartier de l'Alma à Grenoble qui est un point de trafics emblématique établi depuis une trentaine d'années dans un quartier d'habitat social en centre-ville. Très coûteux en temps et en effectifs, ce groupe fonctionne assez bien. À tel point qu'il dure depuis trois ans alors qu'il était prévu pour être plus bref. Avec des moyens suffisants on pourrait multiplier ce genre d'actions qui fonctionnent et les installer dans le temps pour avoir des résultats dans la durée.

En plus des vols et agressions, le principal problème pour nous à Grenoble c'est aujourd'hui le trafic de drogues qui n'est malheureusement pas la caractéristique des seuls quartiers prioritaires. Il se développe en fonction de la consommation qui de fait se banalise.

J'en ai fait une priorité de ma politique pénale en améliorant la coordination des moyens (forces de l'ordre, justice, bailleurs, Villes, associations) et en les focalisant sur ce problème qui génère une grande insécurité pour les habitants. L'agglomération grenobloise (450 000 habitants) compte environ 35 points de vente réguliers. Sur cette base on a identifié près de 150 dealers principaux sur notre territoire qu'on pourchasse à toutes les occasions (délits routiers ou autres, défauts de paiement d'amendes, fraudes à la CAF, trafics en maison d'arrêt, etc.) pour que les ennuis judiciaires que nous leur causons les détournent au moins momentanément de leur activité de trafic. Nous essayons de les gêner le plus possible. Les chercheurs estiment que l'on compte environ 1 000 dealers têtes de réseaux sur le sol français. C'est à eux qu'il faut s'attaquer prioritairement. ●

Propos recueillis par Gilbert Berlioz

1. Le tribunal judiciaire de Grenoble (issu de la fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2020 des tribunaux d'instance et de grande instance) est un des cinq tribunaux avec ceux de Valence, Vienne, Bourgoin-Jallieu et Gap, du ressort de la cour d'appel de Grenoble qui couvre trois départements : l'Isère, les Hautes-Alpes et la Drôme.